

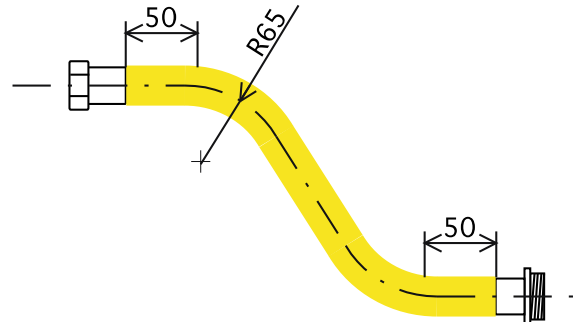
Le flexible détendeur est conforme au cahier des charges CCH2006-01 de FG.

VÉRIFICATIONS AVANT MONTAGE :

- 1) Vérifier la pression de distribution soit MPB 4 Bar et que le calibre du flexible est au minimum celui prévu pour l'alimentation du poste.
- 2) Les températures limites sur le site d'installation sont -20°C à +250°C.
- 3) Lors du choix d'implantation, les situations engendrant des torsions importantes du flexible sont à éviter.
- 4) Ce flexible est actuellement autorisé pour la **distribution du gaz naturel MPB** dans le cadre de la rénovation des blocs de détente pour réaliser la liaison entre le robinet (OCG) et la détente, Toutes autres utilisations est proscrite.

LA POSE DU FLEXIBLE DOIT ETRE REALISÉE PAR OPERATEUR GAZ COMPETENT et en respectant les indications de la présente notice, la réglementation en vigueur avec les règles de l'art y afférent et en tenant compte des contraintes liées aux appareils, raccordements ou matériaux sur lequel il est raccordé.

- 1) Avant toute utilisation, il est important de vérifier que le flexible n'a pas subi de chocs ou rayures ayant endommagé le revêtement anti-corrosion par gaine thermoformée et que celui-ci n'est pas décollé ou manquant à certains endroits.
- 2) Ce flexible doit être installé « hors sol ». Lors de la pose, toute détérioration ou destruction de tout ou partie du tuyau flexible nécessite son remplacement complet par un produit neuf. **Toute modification du flexible est interdite.**
- 3) Ne jamais relier deux flexibles courts bout à bout. Les assemblages des embouts doivent être réalisés à la clé dynamométrique au **couple de 60Nm**. **Il est impératif de serrer en premier le côté raccord 2 pièces** (avec écrou) afin d'éviter toute torsion en cas de rotation du raccord.
- 4) La mise en forme du flexible doit être réalisée manuellement, l'utilisation d'outils peut détériorer la protection du flexible.
- 5) Rayon de cintrage minimum : **65 millimètres**, mesure réalisée à l'axe du flexible. Une partie droite de 50mm de l'extrémité du raccord est nécessaire avant cintrage.
- 6) Le flexible posé, la vérification de son étanchéité sera réalisée selon la procédure afférente à la canalisation sur laquelle il est raccordé.



MARQUAGE :

| | | | | | | |
|-----------|-----------|--------|---------|-----------|-------|-----------------|
| Fabricant | code type | code Ø | PMS | N° de lot | année | Certification |
| ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ |
| ASTROFLEX | 7530 | 323 | PMS 0.5 | 06.10 | 20 | AOI - ATG |
| | | | | | | ↑ Mandataire |

